Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté

CORTINA NV
Meersbloem-Melden 42
BE-9700 Oudenaarde

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant:

Référence de l'article: SUPERPROP - SUPERPRO 12PACK

EN 388:2016+A1:2018(4 1 2 1 X) - EN ISO 21420:2020+A1:2024

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée, EN 388:2016+A1:2018(4 1 2 1 X) - EN ISO 21420:2020+A1:2024 et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE.

L'organisme notifié

CTC (NB: 0075)
4, RUE HERMANN FRENKEL
LYON CEDEX 07, 69367
FRANCE

a réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante, n° 0075/1562/162/08/21/1375

Signature par et au nom de CORTINA NV, Meersbloem-Melden 42, BE-9700 Oudenaarde

04/08/2026





Peter De Mezure
Technical Director
Oudenaarde

Eddy Dumarey
Chief Executive Officer
Oudenaarde